

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis N° 07 / 2016

Financement du déficit d'exploitation du Centre intercommunal de Glace de Malley - CIGM

Reconduction de la participation de notre commune pour les années 2016-2021 (législature actuelle)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique a été convoquée le 29 août 2016 pour la présentation du présent préavis N° 07 / 2016

Etaient présents à cette séance de présentation :

Pour la Municipalité :	M. G. Muheim, Syndic Mme C. Dupertuis Mme N. Greiner-Meylan Mme C. Schiesser <i>M. Ph. Michelet</i> <i>excusé</i> M. D. Gamboni, Chef du Service technique
Pour le bureau :	M. A. Roth, Président M. C. Marrel, Vice-Président M. M. G. Markides M. D. Bérard, Secrétaire du CC
Pour la Commission des Finances	M. J.-P. Bolay, Président Mme C. Touati-de-Jonge M. J.-C. Favre <i>Mme C. Juillerat</i> <i>excusée</i> <i>M. M. Henchoz</i> <i>excusé</i>
Pour la CCAR	M. J.-C. Bartolacelli, Président Mme C. Gygi M. C. Rasch <i>M. C. Stutz</i> <i>excusé</i>
Pour la Commission technique	Mme C. Aubert M. J.-M. Mayor <i>M. C. Guerin</i> <i>absent.</i>

La CT a pu prendre préalablement connaissance du préavis. Au cours de la séance de présentation, nous avons également reçu le dossier technique ainsi qu'un tableau récapitulatif du financement du déficit d'exploitation CIGM 2015-2016 - hors amortissement - des 27 communes partenaires y compris les 3 communes fondatrices : Lausanne, Prilly et Renens.

Lors de cette séance, la Municipalité a répondu avec précision aux questions posées et nous l'en remercions ici par ces lignes.

Rappel :

Depuis 2007, la Commune de Belmont, ainsi que 26 autres communes de Lausanne Région ont fait le choix d'accepter de participer au déficit d'exploitation du CIGM : Préavis N° 03/2007 et N° 11/2011, selon une clef de répartition proposée par Lausanne Région, basée sur la valeur du point d'impôt nette, après déduction des effets de la péréquation.

Ces décisions étaient valables pour la durée d'une législature et c'est la raison pour laquelle la CT associée à la CCAR vous propose sa reconduction pour la nouvelle législature 2016-2021.

Argumentation :

Bien que l'essentiel de ce préavis concerne l'aspect financier sur lequel la CF vous présentera son rapport, de notre côté, nous vous rappelons que dans son rapport du 24 avril 2015, la CCAR avait déjà préavisé favorablement au financement des charges d'exploitation du Centre Sportif de Malley (Préavis n° 06/2015); ce dernier avait été accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Le montant de participation de notre commune au déficit d'exploitation du CIGM est budgété à CHF 20'000,00 par année depuis 2014 et il n'a jamais été atteint. Pour les projections futures, il n'est pas prévu de dépasser ce montant. Pour l'année 2016, le montant payé s'élève à CHF 16'342.80

Le Centre Sportif de Malley accueillera en 2020 les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JO2020) et le Championnat du monde de hockey. A cette occasion, il est logique de prévoir une augmentation de ces charges, mais elles ne toucheront pas les 27 communes de Lausanne Région, hors les trois communes fondatrices de Lausanne, Prilly et Renens. En effet, dans ce cadre particulier et exceptionnel, il y aura une participation cantonale de CHF 30 millions ainsi qu'une aide financière de la Confédération.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'organisation de ces manifestations sportives comme de l'impact extraordinairement positif généré tant sur le plan sportif qu'économique, non seulement pour Lausanne Région, mais également pour l'ensemble de la suisse.

D'autre part, Lausanne, capitale olympique se devait d'avoir des infrastructures de niveau international correspondant aux critères olympiques...

Actuellement, les heures de glace des clubs sont considérables, environ 3'000 heures par année. Les écoles profitent de 400 à 450 heures consacrées en exclusivité, sans parler des classes fréquentant la patinoire pendant les heures d'ouverture ordinaires. Les entrées individuelles sont de l'ordre de 20 à 21'000 par année.

En contrepartie de leur participation au déficit d'exploitation, les communes de Lausanne Région bénéficient des mêmes avantages que ceux octroyés aux 3 communes en charge de ces installations. En ce qui concerne les élèves de Belmont, ils semblent préférer l'utilisation de la patinoire de Montchoisi, pour des raisons de temps de déplacements. Madame la Conseillère municipale C. Dupertuis a encore récemment attiré l'attention du

Directeur des écoles pour lui demander de signaler aux enseignants qu'il est possible de se rendre à Malley dans des temps très acceptables en utilisant les transports publics, notamment le train.

De plus, il y a, à notre avis, un aspect très important dont l'on ne parle que rarement par rapport à de telles infrastructures et qui n'est jamais chiffré : l'impact bénéfique sur la santé en général de pratiques sportives.

Chez les enfants et adolescents en particulier, le sport ralentit les facteurs de risque de maladies chroniques. Durant l'adolescence, il permet d'avoir une meilleure estime de soi, induit une réduction du stress et de l'anxiété et par conséquent améliorera la qualité du potentiel lors d'apprentissages ou d'études.

Lors de matchs ou de présentations artistiques, les spectateurs trouvent également un espace de plaisir et de convivialité partagée qui contribue à la qualité de vie.

Ces aspects sont loin d'être négligeables, car ils ont également un impact sur les coûts de la santé et les dépenses sociales.

Conclusion :

Vu ce qui précède, la Commission technique ainsi que le membre de la CCAR vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Préavis N° 07/2016 tel qu'il vous est présenté.

Belmont-sur-Lausanne, le 24 septembre 2016

Pour la Commission technique :

Mme C. Aubert

M. J.-M. Mayor, rapporteur

M. C. Guérin absent

Pour la CCAR :

M. J.-C. Bartolacelli, Président